22
5.

DISCOURS

PRONONCÉ SUR LA TOMBE

DE M. LECLERC,

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DE MÉDECINE,

Le mardi 26 janvier 1808,

PAR SON COLLÈGUE J. J. LEROUX.

MESSIEURS,

Ce lieu terrible où règne la mort, cette tombe qui reçoit notre ami, cette cérémonie lugubre, tout ce qui nous environne doit rappeler l'homme à la pensée du néant qui le menace. Un devoir sacré nous rassemble; nous venons faire les derniers adieux à notre confrère, M. *Claude-Barthelemi-Jean Leclerc* (1).

---

(1) Docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, Professeur de médecine-légale à l'Ecole de Médecine de Paris, médecin de l'infirmerie et de la maison Impériales, médecin en chef de l'hospice de Saint-Antoine, secrétaire de la Société de l'Ecole de Médecine, et membre de plusieurs autres Sociétés Savantes.

Cfr. Richerand. —
de Gerdy, Esprit d'Hipp. 1 et 2e livr. trad par 2 dy.
Paris, 1815 p. 298. (Dernière maladie de L.)

Ici le langage du cœur doit seul se faire entendre, et c'est le cœur qui va réfléchir ce qu'a dicté la vérité. Ici, sur le cercueil même, l'éloquence n'a point le temps de préparer les phrases, souvent mensongères, dont elle compose les éloges funèbres.... Des éloges !... Eh ! Messieurs, dire simplement ce qu'a été M. *Leclerc*, ce qu'il a fait, le peindre au naturel, ce sera faire son éloge.

M. *Leclerc*, né en octobre 1762, était fils d'un docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris ; il reçut une éducation solide : il se disposait à suivre le barreau, et sans doute il eût brillé dans cette carrière comme dans celle de la médecine ; mais bientôt le goût et la réflexion le décidèrent à embrasser la profession que son père avait honorée. En 1784, il fut reçu Bachelier à la Faculté de Médecine de Paris ; il fit son cours de licence de la manière la plus remarquable, et obtint le titre de docteur-régent en 1786.

M. *Antoine Petit* venait de fonder, dans la Faculté, une chaire d'anatomie et une de chirurgie. Il avait désigné le fils de son intime ami pour occuper la première de ces chaires, et le titre de Professeur d'anatomie fut décerné, à l'unanimité, au jeune *Leclerc*. M. *Petit*, en recommandant à la bienveillance de la Faculté un confrère qui déja s'était distingué, avait fait une note favorable pour M. *Corvisart*, qui fut nommé, à une très-grande majorité, pro-

fesseur de chirurgie ; comme si M. *Petit* eût prévu l'amitié qui devait régner entre ces deux médecins, dont l'un est aujourd'hui l'objet de nos regrets, dont l'autre a des traits si frappans de ressemblance avec cet illustre Professeur.

Dans les temps désastreux de la révolution, M. *Leclerc* fut médecin à l'armée du Nord, ensuite médecin en chef de l'hôpital Militaire de Saint-Cyr. Des fatigues excessives dans l'exercice de cette honorable place, au moment où la fièvre maligne des hôpitaux faisait des ravages parmi les soldats, ayant épuisé ses forces, qui n'étaient point en proportion avec son courage ; il fut atteint de cette affreuse maladie : et ce fut son ami M. *Corvisart* qui l'arracha à l'infection, lorsque déja la mort planait sur sa tête, le ramena à Paris, et ferma sous ses pas les portes du tombeau.

Quand, sur les ruines de l'ancienne Faculté de Médecine et du Collège de Chirurgie, on éleva l'Ecole de Médecine, M. *Leclerc* fut nommé adjoint au Professeur de clinique interne. Il semble que ce soit le sort de M. *Corvisart* d'introduire ses amis dans le sanctuaire intime de la Médecine. Mais l'intérêt de l'instruction, peut-être un goût plus décidé, ramenèrent M. *Leclerc* vers son étude favorite ; il permuta sa chaire contre celle d'adjoint au Professeur d'anatomie ; enfin il devint Professeur de médecine-légale. Depuis long-temps cette partie de la médecine lui était familière ;

il avait autrefois succédé à son père dans la place de médecin au Châtelet. Qu'on ne voie point ici de l'inconstance; le desir d'être plus utile, les sollicitations de ses confrères, le déterminèrent seuls à ces changemens.

Persuadé que les connaissances les plus brillantes, les plus étendues, ne doivent être qu'un moyen de parvenir à la pratique de la médecine, il accepta la place de médecin en chef de l'hospice de Saint-Antoine, ensuite celle de médecin de l'infirmerie Impériale; bientôt après il eut l'honneur d'être attaché au service de S. M. l'Impératrice; et quoiqu'il n'eût point le titre de son médecin, il en fit les fonctions auprès de sa personne, lorsque la santé de S. M. exigeait qu'un médecin de confiance l'accompagnât dans ses voyages. Il fut aussi chargé d'accompagner aux eaux LL. MM. le Roi et la Reine de Hollande.

Si nous considérons notre confrère comme Professeur, nous le voyons briller dans ses leçons par la profondeur de ses pensées et la solidité des principes qu'il établissait, par la pureté du langage, par l'éloquence qu'il savait employer à propos, et sur-tout par une logique, une méthode remarquables. Tout annonçait en lui qu'il possédait les plus vastes connaissances, qu'il les avait classées dans un ordre admirable; il les rendait avec cette clarté, cette précision qui dénotent toujours un homme non-seulement très-instruit, mais bien instruit. Il fixait

l'attention de ses élèves, auxquels il savait inspirer de l'intérêt pour des objets dégoûtans; il répandait des graces sur les sujets les plus arides; il mettait du goût, de la justesse dans tout ce qu'il disait. On était charmé de l'entendre; on saisissait avec avidité tout ce qu'il enseignait; on s'applaudissait de le comprendre, et le plaisir accompagnait toujours l'instruction. Traitées par lui, l'anatomie, la physiologie n'étaient point des sciences isolées, mais il avait su les lier d'une manière intime à la pratique de la médecine; il mettait dans ses explications une bonne-foi remarquable; il prévenait, dans ses élèves, les erreurs de l'imagination; il réprimait en eux l'esprit de système; il voulait que tout fût démontré ou par l'expérience, ou, au moins, par un raisonnement très-rigoureux. Les élèves ne savaient ce qu'ils devaient le plus admirer en M. *Leclerc*, ou du savant, ou du Professeur qui les initiait à la science.

Dans les examens, fonction très-délicate et souvent difficile à remplir, nul ne posait mieux les questions, n'était plus clair, plus précis; nul ne possédait mieux l'art de reconnaître, à travers la timidité d'un candidat, s'il avait de l'instruction; nul ne lui donnait plus occasion de se distinguer, s'il pouvait faire valoir ses connaissances par sa facilité à les énoncer.

Mais M. *Leclerc* ne s'était point borné aux leçons qu'il faisait avec tant de gloire, et pour

lesquelles il avait fallu des études immenses, de profondes réflexions ; il voulait ajouter aux connaissances que nous avons sur la médecine-légale. Depuis long-temps, guidé par l'anatomie et la physiologie, il faisait, avec M. *Dupuytren*, des recherches et des expériences propres à atteindre le but qu'il s'était proposé, et bientôt la médecine allait jouir de ce travail intéressant.

M. *Leclerc* avait recueilli à l'hospice de Saint-Antoine, une nombreuse suite d'observations ; il se proposait d'en enrichir la médecine. Avec une tête aussi bien organisée, avec un esprit aussi solide, une raison aussi éclairée, un tact aussi fin, aussi délicat, un jugement aussi sûr, avec autant d'instruction ; aussitôt qu'il fut placé à la tête d'un hôpital, lorsqu'il eut occasion de donner ses soins à un grand nombre de malades, il prit rang entre les Praticiens du premier ordre ; et sa réputation, qui s'accroissait chaque jour, n'était que le juste prix de ses talens.

Qui de nous? qui, des nombreux auditeurs qui remplissaient l'amphithéâtre de l'Ecole, n'a pas couvert d'applaudissemens mérités le discours qu'il prononça en l'an 10 (1)? Qui de nous n'en a pas gravé plusieurs morceaux dans sa mémoire, ne l'a pas relu plusieurs fois? Quelle preuve M. *Leclerc* n'a-t-il pas donné,

---

(1) 1802.

par ce seul discours, de son talent pour l'art oratoire !

Que de soins il prodiguait à la Société de l'Ecole de Médecine ! Je ne pourrais rien ajouter à ce que mon respectable confrère, *M. Lepreux*, vient de dire sur le mérite de M. *Leclerc*, considéré comme secrétaire de cette Société.

Je sens, Messieurs, combien est imparfait le tableau que je vous présente ; il faudrait posséder le talent de M. *Leclerc*, pour parler dignement de lui.

Il est temps de suivre notre confrère dans quelques-uns des détails de sa vie privée. M. *Leclerc* avait contracté une union qui fut décidée par l'amour et par l'estime. Un fils, déja officier dans les armées Françaises (1), et une fille, sont les fruits de ce mariage heureux.

M. *Leclerc* s'était fait distinguer de bonne heure par un esprit juste qu'il avait orné de tout ce que la bonne littérature ancienne et moderne peut ajouter aux dons de la nature. Il était réfléchi, modéré, toujours maître de lui, quoique n'étant pas à l'abri d'impétuosité dans le premier mouvement. Son abord était réservé, mais cependant propre à inspirer la confiance. Ses propos étaient mesurés ; il donnait, en toute occasion, des preuves d'une grande sagacité et d'un jugement exquis. Il ne s'écartait

---

(1) Au septième régiment des Chasseurs à cheval.

jamais d'une extrême délicatesse dans les procédés ; son commerce était sûr, ses promesses certaines, ses engagemens sacrés ; il rendait service avec discernement, et il était heureux quand il avait contribué au bonheur des autres. M. *Leclerc* avait une philosophie profonde autant qu'aimable et douce, une parfaite connaissance du cœur humain, une grande expérience du monde ; il était un excellent observateur, et l'on devait être glorieux d'obtenir son estime. Il avait une modestie vraie, celle d'un homme dont la raison est élevée, dont l'ame est fière ; d'un homme qui sent sa force, et M. *Leclerc* avait une tête très-forte ; on pourrait dire trop forte pour sa constitution délicate et sa faible santé. Il avait de l'ambition ; cette ambition noble qui ne peut se satisfaire qu'en faisant des actions estimables, qui nous porte à nous distinguer en parcourant une carrière honorable ; mais sans empressement, sans renverser, sans froisser ceux qui se rencontrent sur notre chemin.

Partagé entre les devoirs pénibles de la pratique et ceux de Professeur ; entre l'étude des sciences, si importantes en médecine, la culture des arts et la littérature ; M. *Leclerc*, doué d'une gaîté franche, d'un goût pour les plaisirs délicats, se délassait dans des sociétés aimables et choisies dont il faisait les délices, je dirais presque l'ornement. Il jouissait, dans une honnête aisance due à ses travaux, du premier des biens, celui de la paix intérieure, auprès d'une épouse aimable et d'une fille dont les qualités naissantes répondoient à son excellente éducation . . . . . .

Le Discours de M. Leroux sur Leclerc se trouve dans la Bibliothèque 1808. XIX. (p. 406-416 et il est précédé de celui de M. Lyon-f. (p. 402-406)

culable pour la médecine ; perte peut-être irréparable pour l'Ecole.

La terre à laquelle nous confions ce dépôt précieux va dévorer ce qui reste d'un homme bon, vertueux, digne d'être aimé, d'un savant médecin... Ah ! rien n'effacera de nos cœurs le souvenir de notre ami !

FIN.

De l'Imprimerie de MIGNERET, Imprimeur du Journal de Médecine, rue du Sépulcre, N.° 20.